

Compte-rendu du CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'U.N.S.S. du Vendredi 12 avril 2013
Comité National Olympique et Sportif Français
1 avenue Pierre de Coubertin – 75013 PARIS

Etaient présents ou représentés :

- ✓ Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, représenté par Monsieur Guy WAÏSS, Chef du service du budget de la performance et des établissements, MEN – DGESCO
- ✓ Monsieur Jean-Paul DELAHAYE, Directeur Général de l'Enseignement Scolaire, représenté par Monsieur Roger VRAND, Sous-Directeur, Chargé de la vie scolaire, des établissements et des actions éducatives, MEN - DGESCO
- ✓ Madame Catherine GAUDY, Directrice Générale des Ressources Humaines, représentée par Monsieur Jean GREVOZ, Chargé de mission, MEN - D.G.R.H.
- ✓ Madame la Ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative, représentée par Madame France PORET-THUMANN, Sous-Directrice de l'Action Territoriale, M.S.J.E.P.V.A.
- ✓ Monsieur Thierry MOSIMANN, Directeur des Sports, représenté par Madame Sylvie MOUYON-PORTE, Chef du bureau DSB1 – Bureau des fédérations multisports, des activités sportives de nature et de pôles ressources, M.S.J.E.P.V.A
- ✓ Madame Annick WAGNER, Adjointe au Directeur des Sports, Cheffe de service, représentée par Monsieur Pierre-Emmanuel PANIER, Chargé de mission « sport éducation insertion », M.S.J.E.P.V.A.
- ✓ Monsieur Jean-Pierre BARRUÉ, Doyen de l'Inspection Générale Groupe EPS, représenté par Madame Michèle JEANNE-ROSE, IGEN Groupe EPS
- ✓ Monsieur Paul-André TRAMIER, représentant le CNOSF et la Fédération Française de Badminton
- ✓ Monsieur Fernand NASARI, Proviseur du Lycée Jacques Decour, Paris 9e
- ✓ Monsieur Pierre-Henri TISSERAND, Proviseur du LP Armand Guillaumin, Orly
- ✓ Monsieur Gérald BENNETOT-DEVERIA, Principal du Collège Jules Ferry, Maisons Alfort
- ✓ Madame Jacotte SELS, Professeur EPS, Collège Les Prés, Montigny le Bretonneux
- ✓ Mademoiselle Sylvie APEL-MULLER, Professeur EPS, LP Pierre Vernotte, Moirans en Montagne
- ✓ Monsieur Gilles RODIA, Professeur EPS, Lycée Lumière, La Ciotat
- ✓ Madame Patricia GIANNO, Professeur EPS, Collège L. Bréa, Saint Martin du Var
- ✓ Madame Evelyne SALLANNE, Professeur EPS, Collège Cerdanya, Bourg Madame
- ✓ Monsieur Serge CHABROL, Secrétaire général - SNEP/FSU
- ✓ Monsieur Yann CHANDIVERT, Délégué national EPS - SE/UNSA

Etaient absents ou excusés :

- ✓ Monsieur Jean-Jacques HAZAN, Président de la FCPE
- ✓ Madame Myriam MENEZ, Secrétaire générale - PEEP

Déclarations préalables

Monsieur Yann CHANDIVERT, Délégué national EPS – SE/UNSA

Mesdames, Messieurs, membres du conseil d'administration,

Le SE-Unsa tient à réaffirmer dans cette instance toute l'importance qu'il porte au sport scolaire et à l'Unss en particulier. Les analyses et propositions qui nous sont livrées pour ce CA, avec de nombreux chiffres, permettent une photographie réaliste de l'Unss. Des zones d'ombres persistent tout de même. A la fois sur le budget, pas assez détaillé à notre goût et à la fois sur le terrain où à certains endroits les collègues se découragent de l'organisation du sport scolaire. Le désarroi de certains coordonnateurs de districts est criant tout comme le stress de certains cadres. Les conditions financières de certaines AS et certains services départementaux ou régionaux deviennent problématiques. Une enquête ressentie menée par le SNPDEN en lien avec le SE-Unsa auprès des chefs d'établissements alerte sur certaines difficultés, à travers 1600 réponses:

- Il est largement temps de constituer le fond de solidarité aux associations en difficultés financières, plus de 24% des chefs d'établissements déclarent que la santé de leurs AS n'est pas bonne. Le SE-Unsa se félicite de voir pour la première fois apparaître la ligne budgétaire de 50 000€ dans le budget prévisionnel 2013 pour ce fonds de solidarité. J'y reviendrai tout à l'heure.

- Il est temps également de clarifier la position du chef d'établissement, actuellement président, et de répondre ainsi au rapport de l'Inspection générale mis en lumière au printemps dernier. Le SE-Unsa comprend la motion votée hier par le SNPDEN proposant aux chefs d'établissements de démissionner de leur présidence malgré leur attachement au sport scolaire. Il est urgent de revoir les statuts de l'UNSS, le SE-Unsa y est prêt.

- Le sport scolaire et l'investissement dans l'Unss de l'Enseignant d'EPS doivent faire partie des critères évalués lors des inspections pédagogiques, or 56% des chefs d'établissements déclarent ne pas en voir de traces dans les rapports d'inspections

- Il est temps, enfin, de ne pas utiliser le forfait UNSS comme prétexte pour laisser les enseignants d'EPS à l'écart des autres disciplines et d'obtenir un statut de certifié incluant l'animation du sport scolaire pour tous les enseignants d'EPS. 87% des chefs d'établissements y sont favorables. Le SE-Unsa a validé lors de son congrès, la semaine dernière, un passage dans le corps des certifiés avec un service de 16h de cours et 2h de sport scolaire.

Pour toutes ces raisons et profitant d'un large auditoire aujourd'hui, le SE-Unsa réaffirme, comme il l'a fait devant le Ministre à l'Assemblée générale, la volonté d'ouverture d'un grand débat sur le sport scolaire et plus largement sur la place de l'EPS dans le système éducatif et le statut des enseignants d'EPS à travers la refondation. Absent des débats sur la refondation, il est temps d'échanger et de tracer de nouvelles lignes directrices pour le sport scolaire de l'école primaire à l'université. Une revalorisation des enseignants d'EPS s'investissant tout particulièrement dans l'UNSS doit être envisagée.

Le SE-Unsa poursuivra son travail d'analyse et d'expertise sur l'UNSS en portant un projet tourné vers le plus grand nombre, privilégiant toujours plus le volet de l'animation. J'y reviendrai dans l'étude du budget. Le sport scolaire doit être un véritable trait d'union entre l'EPS et le sport fédéral. Le SE-Unsa jouera son rôle de membre du CA pour faire avancer et progresser cette grande institution que représente l'UNSS en étant à l'écoute à la fois de ses dirigeants, de ses salariés, de ses animateurs et de ses usagers.

Le SE-Unsa tient à remercier l'ensemble du personnel ayant travaillé sur les documents qui nous ont été remis. Toutefois, le SE-Unsa s'interroge sur les erreurs commises lors du premier envoi et des documents rectificatifs deux jours seulement avant le CA.

Nous ferons des interventions tout au long du déroulé de l'ordre du jour de ce CA.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur Serge CHABROL, Secrétaire général du SNEP/FSU

Je ne ferai pas une longue intervention préliminaire puisque nous avons à examiner un budget complexe à analyser et comportant une mesure très inquiétante à travers la baisse importante de la subvention de l'Etat décidée par le parlement dans le cadre de la politique de rigueur, qu'il faut bien qualifier d'austérité.

Nous tenons tout d'abord à noter la bonne santé de l'UNSS, le nombre de licenciés, de rencontres, etc. c'est d'abord sur le positif que nous voulons insister, ce qui n'empêche pas de chercher à améliorer ce qui actuellement fonctionne mal (AS asphyxiées financièrement, difficultés de fonctionnement de certaines AS, ...).

Le SNEP tient ensuite à insister sur le caractère positif d'un certain nombre d'annonces et d'actes du Ministre de l'Education à l'égard du sport scolaire.

- Un chapitre sur le sport scolaire dans le rapport annexé
- Un chapitre sur le sport scolaire dans la circulaire de rentrée
- Une conception développée par le cabinet d'un sport scolaire de second degré comme pleinement intégré dans le Service Public de l'Education Nationale
- La décision, qui nous a été confirmée en audience cette semaine, d'écriture d'un décret confirmant le forfait de 3 h dans le service de tous les enseignants d'EPS.

Je rappelle que depuis 1978 et le décret Soisson le texte réglementaire fixe le forfait à 2 h. La profession, tous syndicats confondus, s'était fortement mobilisée à l'époque avec grèves, manifestations (dont une rassemblant à Paris 50% de la profession) car il lui apparaissait que baisser le forfait à 2 h rendait impossible de satisfaire l'ensemble des activités du sport scolaire. C'est toujours vrai, sauf à changer le sens du sport scolaire et imaginer par exemple que ce pourrait être seulement de l'intra-muros, si comme le SNEP l'affirme, on ne peut l'imaginer sans rencontres inter-établissements, alors les 3 h n'y suffisent qu'à peine !

En 1981, une circulaire refixait à 3 h le forfait mais le décret qui prime, en droit, sur la circulaire était maintenu. Depuis quelques temps, les Recteurs inspirés par le précédent gouvernement s'appuyaient sur ce texte pour remettre en cause le forfait de 3 h. Il est temps de réécrire le décret.

Ce devrait être fait pour publication avant la fin 2012-2013 pour application à la rentrée.

Nous sommes très surpris d'apprendre par un syndicat administrateur de l'UNSS, son soutien au mot d'ordre d'un syndicat de chefs d'établissement appelant ceux-ci à démissionner de la présidence de l'AS. Nous tenons, nous, à cette présidence qui marque le caractère de Service Public du sport scolaire, comme le forfait ou l'obligation d'une AS dans chaque EPLE.

Nous tenons à insister sur le fait que le sport scolaire fait entièrement partie des missions des enseignants d'EPS comme c'est confirmé dans l'article 4 du Statut particulier des professeurs d'EPS (ceux qui demandent le statut des certifiés devraient y réfléchir à deux fois, il est vrai qu'ils défendent aussi la réduction du forfait à 2 h ! Comme Soisson !).

Les orientations ministérielles, intéressantes, se heurtent à la décision du parlement dans le cadre de la LOLF et du plan d'austérité de réduire de 431 000 la subvention à l'UNSS. Nous y reviendrons bien sûr dans le débat budgétaire.

La nécessité de trouver des financements accrus crédibilise des propositions du SNEP : revenir sur le détachement des cadres et les affecter auprès du Ministre, du Recteur et DASEN serait une façon de bien montrer l'attachement Ministériel à une conception du Service Public du sport scolaire et permettrait de faire des économies substantielles. L'Etat n'ayant plus à intégrer dans la subvention la charge que représentent les cotisations sociales à payer dans le cadre du détachement.

Nous rappelons aussi le coût de l'opération volet sportif de l'accompagnement éducatif. Des sommes importantes qui sont actuellement gâchées pourraient être récupérées.

Monsieur Guy WAÏSS, représentant Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale

Le ministre de l'éducation nationale a pris deux actes très forts qui sont le projet de loi adopté en première lecture à l'assemblée qui souligne dans son article « 1 » le caractère pédagogique des activités sportives proposées dans le cadre du sport scolaire et la circulaire de rentrée qui précise l'intérêt de ce dernier. Par ailleurs, de manière générale, je désire rappeler que le ministère a obtenu dans le cadre de l'adoption du projet de loi, le déroulé des emplois réservé à l'éducation nationale sur le quinquennat. Dans un contexte économique difficile, le ministère de l'éducation nationale obtient 60.000 emplois : cela représente sur un quinquennat trois milliards d'euros. On est loin de l'austérité et pour cette rentrée à venir les chiffres qui sont dans la circulaire de rentrée font état de plus de 6.600 créations d'emplois pour 400 millions d'euros. La priorité émise par Monsieur le président François Hollande lors de sa campagne est respectée.

Par ailleurs effectivement nous sommes dans une situation difficile et pour les crédits d'intervention appelés « crédit hors titre 2 », il a été demandé à l'ensemble des ministères un effort dont les crédits attribués à l'UNSS et les autres associations. Il s'agit pour aujourd'hui d'un prévisionnel et rien ne nous empêche de faire passer les sommes d'une ligne à l'autre.

Il y a un engagement du ministre à tout faire pour que les dépenses 2013 soient non seulement à la hauteur des dépenses 2012 mais prennent en compte ce qui est lié aux salaires des cadres de l'UNSS et à son fonctionnement général. Ce qui n'empêcha pas sur le prévisionnel de faire certaines économies.

La question du changement de statut. Je souhaiterais que vous nous fassiez part de vos idées sur l'évolution des statuts de l'UNSS. Vous savez bien que l'an dernier il y a eu un rapport de la cour des comptes auquel le ministre a proposé une voie moyenne qui consiste à continuer dans le sens dans lequel nous sommes aujourd'hui. Il existe une situation certes originale mais opérationnelle. Soit on fait en sorte que la « créature » se détache de son « créateur » et dans ce cas-là le ministre n'a plus la présidence et l'association devient plus classique comme à l'USEP, soit on prend acte que les enseignants EPS consacrent une partie de leur service au sport scolaire, on prend acte que la loi dit que le sport scolaire est une activité à caractère pédagogique, que les chefs d'établissements sont présidents des AS. L'UNSS n'est pas une association mais un service. Si on fait évoluer les statuts, il faudra faire une part aux collectivités territoriales ; le budget proposé ce jour le montre et cette part n'est pas négligeable. Enfin je voudrais répondre qu'il n'a jamais été donné comme consigne aux recteurs et DASEN de diminuer le forfait. L'an dernier une circulaire a été envoyée aux recteurs leur demandant d'augmenter le nombre de licenciés pour que le forfait soit à 3 heures. On a deux manières de le prendre, soit on augmente le nombre de licenciés et on fait en sorte que chaque enseignant utilise ses trois heures soit on va sur autre chose. Pour l'instant on est bien sur le forfait et je crois que la discussion est largement entamée sur la refonte du décret lié aux professeurs EPS pour que le forfait soit reconnu. Je ne suis pas certain que l'équation budgétaire relative à un statut de professeur certifié avec un forfait à 2 heures soit possible.

Madame Jacotte SELS, élue des AS

Suite aux propos qui viennent d'être exprimés, nous souhaitons donner notre point de vue. Nous réaffirmons notre attachement au forfait de 3H dans le service pour tous les enseignants d'EPS, cette spécificité donne aussi sens à notre métier ; nous avons eu l'occasion de l'exprimer au Ministre lors de l'AG de septembre. Nous souhaitons que cette dimension de notre métier soit préservée et renforcée. Cette mission permettant la pratique volontaire pour nos élèves dans le cadre des AS fait partie intégrante de notre métier.

Nous attendons avec impatience le décret –pour lequel accord de principe a été donné- Eu égard l'investissement des enseignants qui porte sur proposition de programme sur toute l'année, diversifications des formes de rencontres, mais aussi travail fait sur les déclinaisons du plan national de développement dans chaque département, les propositions faites aux élèves, la question du forfait de 3heures est une reconnaissance de ce qui est fait, un temps essentiel pour faire fonctionner le sport scolaire et conforter l'engagement des enseignants.

Sur la question de la Présidence de l'AS par les Chefs d'établissement, nous voulons rappeler ici nous y sommes aussi particulièrement attachés ; les projets d'AS sont partie intégrante des projets d'établissements, souvent ils contribuent par leur spécificité à donner force et dynamisme aux objectifs portés. Ils sont aussi garants des différentes missions des AS. Nombreux sont ceux qui dans les structures depuis les AS, dans les CA des établissements, ou dans les CD et CRUNSS expriment leur attachement au sport scolaire dans ce qu'il apporte aux objectifs du système éducatif.

Monsieur Guy WAÏSS, représentant Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale

Je voudrais vous donner un chiffre qui amène à réfléchir : sous réserve d'inventaire car chiffre communiqué par la DGRH, le nombre d'heures consacrées à l'UNSS en 2011.2012 a augmenté. Lors de l'assemblée générale je confirmerai ces données mais on a 84.600 heures en 2011.2011 et 89.637 heures pour 2011.2012. Cela veut dire qu'il y a plus de forfaits de trois heures réellement utilisés. Cela correspond bien à l'augmentation de la courbe des licenciés et donc à un développement de l'activité dans certaines AS.

APPROBATION DU PV du Conseil d'Administration du 18 décembre 2012 :

Un représentant, élu des AS

Lors des interventions que j'avais effectuées lors du dernier CA, j'avais posé deux questions : la communication de l'étude faite sur l'utilisation du contrat accompagné et l'enquête faite auprès des établissements ainsi qu'une question relative à l'utilisation des minibus en page 26 en particulier au sein des établissements scolaires qui en possèdent.

Monsieur Laurent PETRYNKA, Directeur de l'UNSS

Pour votre première question, dans le cadre de la logique du fonds de solidarité on est sur le problème des difficultés des AS, le travail s'est d'abord basé sur l'analyse contrat accompagné vers contrat général : c'est l'étude présentée la dernière fois au conseil d'administration et je vais en présenter la suite ce jour car il y a des évolutions nettes sur cet aspect contrat. Par contre tout le débat et la photographie exacte sur les AS en difficulté, vous y êtes associés puisque c'est l'objet de la commission liée au fonds de solidarité. Aujourd'hui il est vrai qu'il faut reconnaître que l'on n'a pas techniquement, une photographie exacte de l'état des finances de chaque AS.

Monsieur Laurent LEJEUNE, Directeur des ressources humaines UNSS.

Monsieur LEJEUNE apporte quelques précisions sur la question des minibus. Se référer à l'article paru dans la revue équilibre « l'AS en déplacement ». Monsieur WAÏSS sollicite le représentant des élus des AS pour lui envoyer un mail précisant ses attentes afin d'y apporter alors une réponse explicite.

Madame Jacotte SELS, élue des AS

- Qu'en est-il de l'envoi de la lettre aux élu-e-s des AS de tous les CDUNSS, envoi mis en forme par les élu-e-s suite à l'AG ? Ce document constituant un compte-rendu de mandat auprès de l'ensemble de nos collègues élu-e-s dans les structures et étant les années précédentes envoyé dans ces conditions.
- Qu'en est-il de la participation des élu-e-s des AS au travail de la commission filles qui avait été mis en perspective à l'AG de septembre et qui n'a toujours pas été mis en œuvre ?

REPONSES de Monsieur PETRYNKA, Directeur de l'UNSS.

Sur votre première remarque, les débats étant publics tous nos cadres ont accès à nos interventions ; un envoi spécifique des élus des AS vers les conseils départementaux est délicat. C'est au travail des élus des AS que d'envoyer aux élus des AS.

A chaque conseil d'administration je fais une audio conférence avec les directeurs régionaux puis les directeurs départementaux pour préciser ce qui se dit au CA.

Pour préparer ce CA, j'ai reçu les représentants des deux syndicats : un échange s'est engagé sur la commission filles et la pastille rose.

LE PV EST APROUVE.

Présentation des états financiers 2011

Monsieur PETRYNKA Directeur de l'UNSS

Présentation sensiblement différente cette année qui a demandé beaucoup de travail.

La ministre déléguée chargée de la réussite éducative a symboliquement félicité et reçu le millionième licencié de l'académie de Strasbourg.

D'abord des points saillants :

- Soutien financier de l'État
- Malgré une augmentation modeste nous avons eu plus de 20.000 licenciés en plus. A ce stade de l'année, on sait déjà que l'année 2013 devra battre le record de l'année précédente. En toute humilité cela est dû à plusieurs points : le ministère de tutelle qui depuis trois ans a beaucoup travaillé à la mobilisation des recteurs, des DASEN, des corps d'inspection et de l'inspection générale pour ce travail minutieux d'approche d'académie par académie au regard des plans académiques de développement. Le mouvement olympique a également été associé par le biais de la convention avec le CNOSF. Il y a évidemment tout le travail des enseignants EPS, animateurs d'AS ainsi que la structure UNSS. Je n'oublie pas le soutien du ministère des sports dans le cadre de la convention d'objectifs.
- Nous avons acté le fait d'augmenter les crédits d'animation sur les régions ; à Noël on réajuste les choses de façon à pouvoir donner toujours plus de moyens aux départements et régions
- J'insiste sur la présentation des comptes fusionnés : cela a nécessité plusieurs changements internes : la photographie de l'UNSS n'est pas la photographie de la direction nationale. C'est aussi une remarque insistante de la cour des comptes dans son rapport pour aller jusqu'au niveau district. On a demandé aux départements et régions de faire remonter plus tôt dans l'année l'ensemble des comptes.

Budget général réalisé 2012 : 30 907 398 euros / fusionné : 41 810 425 euros

Répartition produit : MEN subvention (2 443 447+ 14 584 744). Stable p/r à 2011. Manque 76 380 euros sur les salaires détachés. Dotation exceptionnelle de 105 000 euros pour l'événement national des IE

MS subvention (967 500). Augmentation de + 8 175 euros liée à la fin des fonds dédiés.

Soutien du CNDS (80 000) sur la part nationale (championnat du monde VB de Toulon + gouvernance fédération internationale)

Licences (11 199 130). Augmentation de + 199 600 euros

Affiliations et abonnements (754 758). Baisse de - 4 004 euros

Autres (451 394) => fédérations, Orangina, MAIF, produits financiers

S'ajoutent les éléments fusionnés :

Soutien des collectivités : CR (2 801 903), CG (4 284 219), Ville (190 911)

DRJSCS (308 086), DDCS (13 500)

CROS et CDOS (29 446)

Ligues (85 274)

CNDS part territoriale (1 057 272)

Répartition des dépenses :

Salaires (21 044 150) (21 363 542 avec les hors budgets) => La différence de 319 392 euros entre le doc budget réalisé 2012 et le prévisionnel 2013 s'explique par l'intégration des emplois hors budget (21 emplois = 13 ETP)

Salaires DN : droit privé + LP + indemnité de sujétion (1 297 591) + **salaires services régionaux** : droit privé + indemnité de sujétion (5 404 827 avec HB) + **salaires fonctionnaires détachés** (14 661 124)

85 000 euros + 15 000 de provision pour les prud'hommes (Montpellier)

100 000 euros de provision pour les prud'hommes (Toulouse)

Fonctionnement (2 329 021 / fusionné 3 262 442) => La différence de 933 421 entre les docs s'explique par l'intégration de la totalité des engagements SR et SD en matière de fonctionnement (949 433 euros de la DN + dépenses des SR et SD 933 412 euros)

Fonctionnement général de la direction nationale (1 029 323) en baisse p/r à 2011, -349 736 euros (1 379 059 réalisé 2011). Prestation télématique : 567 645 => paiement de Sirtem (août 2012) + ATOS (4 mois).

Fonctionnement SR/SD (949 433) (fusionné + 933 412 engagements SR/SD)

Instances administratives (247 066) + fusionné SR/SD (84 868), d'où une augmentation de la ligne

Commissions DN (92 973) + fusionné SR/SD (21 332)

Commission informatique (10 226)

Communication et promotion (300 280) => Sport Intelligence (60 000€), Prestataires externes (80 000€), Site Web (35 000€), Salons (40 000€), Evénements UNSS (25 000€), Impression (25 000€), Goodies (22 000€), Déplacements CK (4 000€), ISF Toulon + Forum (6 000€), Stagiaire (4 800€), Logiciel Presse (1 500€), Déplacements Jeunes Reporters (1 500€)

Animations sportives et compétitions (6 657 989) totale fusion (16 002 210). Résultats + 409 605

Pour la DN (6 657 989 euros, budgété 6 547 485 + 100 000 transfert AG depuis les salaires / soit + 504 euros)

Animation sportive et compétitions régionales (4 950 236) + Inter académique (123 268) + compétitions nationales Equipe établissement (978 118) + compétitions nationales excellence (286 026) + compétitions internationales (194 208) + promotionnel (IE, (126 133)

ISF 2012 : badminton (Portugal), cross (Malte), futsal (Turquie), hand (Croatie), tennis de table et ski (Italie), volley (Toulon-France)

Formations (131 238) => JO (120 267) + formation continue cadre (3 834) + formation continue PEPS (1 425) + formation initiale cadre (5 712)

Contention Créteil gagné (200 000), Prud'homme gagné (100 000)

Madame Evelyne SALANNE, élue des AS :

Budget 2012 réalisations, nos remarques ont porté en préalable sur une présentation des documents qui aboutissent à une incompréhension totale et une impossibilité de pouvoir comparer d'une année sur l'autre. Les chiffres sont toujours très différents entre les réalisations 2012, le document comptable (compte annuel combiné) et les mêmes réalisations reprises dans le budget prévisionnel.

| Exemples | Document comptable (résultats combinés au 31/12) | Budget général des réalisations au 31/12 | Réalisations 2012 dans le budget prévisionnel 2013 |
|---------------------------------------|--|--|--|
| Licences et autres produits | 15 805 766 | 12 405 282 | Idem 12405 282 |
| Salaires traitements charges sociales | 20 518 403 | 21 044 150 | 21 363 542 |

Tableau ciblant des distorsions au niveau des chiffres

REPONSES de M PETRYNKA

Dans la présentation générale, vous avez deux réalisés 2012. L'un correspond à l'obligation de présentation et l'autre à un budget fusionné.

Si je prends la ligne des licences, il y a une différence d'environ trois millions.

On cible des produits venant des établissements scolaires. Certains services départementaux ou régionaux créent des pots communs pour des aides vers des associations (système de solidarité locale).

Monsieur le commissaire aux comptes

Ce qui est présenté est lié à la direction nationale. Quand on parle de compte combiné, c'est l'ossature avec une analyse jusqu'au département. Demain, on essaiera d'aller jusqu'aux districts.

Monsieur Guy WAÏSS, représentant Monsieur le Ministre de l'Education Nationale

L'UNSS est saine : la cour des comptes souhaitait l'exhaustivité de ces recettes et dépenses. Les subventions des conseils régionaux et généraux n'étaient pas retracées dans les documents : elles le sont dorénavant et cela ajoute à la transparence. Je voulais ajouter qu'une subvention de fonctionnement est fixe alors qu'une subvention qui consiste à compenser des salaires est variable car budgétairement on prévoit des dépenses : pour exemple le ministre a décidé qu'au premier septembre 2012 il rétablissait cinq emplois de détachés et cela a augmenté le budget prévisionnel 2012 et celui de 2013 puisque les cinq postes sont en année pleine. Cela ne veut pas dire qu'on dépensera davantage en 2013 parce que si les nouveaux qui rentrent au 1^{er} septembre 2013 sont à des indices inférieurs aux partants, la réalisation 2013 sera moindre malgré le même nombre de cadres.

Madame Evelyne SALANNE, élue des AS

1- au titre des recettes propres

Par rapport aux recettes attendues, nous constatons :

- une baisse de 122 870 € au titre de l'achat des licences
- une baisse de 4004 € au titre de l'affiliation des AS, soit l'équivalent de 50 AS en moins affiliées à l'UNSS. Quelles sont ces AS ?
- hausse importante des « autres recettes » (+ 106 376 €): à quoi cela correspond-il exactement ?

2- au titre des subventions

Par rapport au budget prévisionnel adopté par une majorité de l'AG du 27.09.12, nous constatons :

- attribution d'une subvention exceptionnelle de 105 000 € (au titre des internats d'excellence), combien d'AS et combien de licencié-e-s ?

Dépenses prévues

- Fonctionnement général
 - * évolutions concernant la prestation télématique.
 - * multiplication par 2 de la ligne « transports divers »
- Formation continue du personnel: réduction de moitié des crédits pour la formation continue des cadres ? pourquoi ?

Monsieur CHABROL, secrétaire général du SNEP.FSU

La comparaison des deux documents liés aux termes « comptables » rend parfois difficile la lecture.

BUDGET REALISATIONS 2012

Recettes attendues

1- au titre des recettes propres

A l'Assemblée Générale du 27 septembre 2012 à propos du projet de budget 2012 :

- Nous avons contesté l'augmentation de 2,5% du prix de la licence ainsi que l'augmentation de 100 € du « contrat aménagé » pour les quelques 1 300 AS concernées
- Nous avons dénoncé la nouvelle baisse de 253 000 € de la subvention du Ministère de l'Education nationale pour le fonctionnement de l'UNSS en soulignant qu'au final, dans le budget prévisionnel 2012, les familles et les AS contribueront à hauteur de 77% au budget de fonctionnement de l'UNSS (soit 10 points de plus qu'en 2009) tandis que l'Etat ne contribuera plus qu'à hauteur de 20,8% (contre 29,3% en 2009).

Entre le réalisé 2011 et le réalisé 2012, nous constatons :

- Une baisse de 4004 € au titre de l'affiliation des Associations Sportives, soit l'équivalent de 50 AS en moins affiliées à l'UNSS.
- Si la baisse du nombre d'AS affiliées concerne uniquement les établissements privés sous contrat (ce qui doit être normalement le cas, les AS des établissements publics devant obligatoirement s'affilier à l'UNSS)

REPONSE de Monsieur PETRYNKA : La baisse de 4004 euros correspond à des AS qui fusionnent.

2- au titre des subventions (hors salaires des fonctionnaires détachés)

Par rapport au budget prévisionnel adopté par une majorité de l'Assemblée Générale du 27.09.12, nous constatons :

- Une augmentation de 146 606 € de la subvention du MEN : cela correspond-il au dégel d'une partie de la subvention gelée ?
- L'attribution d'une subvention exceptionnelle de 105 000 € (au titre des internats d'excellence, semble-t-il)

Ces 2 données ont contribué à rehausser la subvention globale 2012 du MEN à la hauteur de la subvention 2011 du même ministère : mais, d'une part, on reste à 100 000 € en dessous de la subvention de 2010 (qui, pour mémoire, correspondait à un montant inchangé depuis plus de 20 ans !) et, d'autre part, est prise en compte une subvention exceptionnelle.

- L'attribution d'une subvention du CDNS de 80 000 € (au titre des compétitions internationales, semble-t-il).

Nous tenons à rappeler que nous étions intervenus auprès de Vincent PEILLON et de George PAU-LANGEVIN pour que soit rétablie la subvention de fonctionnement à l'UNSS au moins à son niveau de 2010 en mettant en relation cette demande avec :

- d'une part, avec les 94,4 millions d'€ correspondant au financement du volet sportif de l'accompagnement éducatif (écoles et collèges publics), la contribution du CNDS à hauteur de 13 millions d'€ et les *seulement* 130 000 collégiens concernés en 2010 / 2011 par cette opération (tous ces chiffres sont extraits du rapport du député LECOUCHE)

- et, d'autre part, le million de licenciés à l'UNSS.

3- concernant la subvention « salaires des fonctionnaires détachés »

Celle-ci intègre l'engagement du nouveau ministre de l'EN de rétablir les 5 emplois de cadres dont la suppression avait été décidée par les précédentes autorités. Pour autant, la subvention versée au titre « salaires fonctionnaires détachés » a été – une nouvelle année – insuffisante pour couvrir « à l'euro près » la masse salariale nécessaire : il a manqué 76 380 € pris sur les fonds propres de l'UNSS. Nous persistons à dénoncer le non-respect d'un engagement pris par ceux qui ont décidé et mis en œuvre le détachement des cadres.

Suite à la décision de Vincent PEILLON de rétablir 178 emplois de cadres à la rentrée de septembre 2012 et à l'augmentation en conséquence de la subvention ministérielle ad hoc (qui a permis d'assurer salaires et charges de 178 cadres sur les 12 mois de l'année), il est donc possible d'estimer le coût moyen d'un cadre pour l'année 2012 : **82 366 €**. Nous insistons sur cette référence car nous aurons l'occasion d'y revenir à propos du projet de budget 2013.

Dépenses prévues

- Salaires

Hors salaires et charges des fonctionnaires détachés, était prévue une augmentation de 1,45% de la masse salariale. Dans les faits, les lignes budgétaires « salaires direction nationale » et « salaires services régionaux » ont augmenté respectivement de 6,8% et de 1,8% (contre 0,1% prévu) alors que le budget – toujours hors salaires fonctionnaires détachés – ne progresse que de 0,9%. D'après l'introduction au débat de Monsieur PETRYNKA, cette augmentation correspondrait donc à des créations d'emplois (13 ETP)

- Fonctionnement général

Ce chapitre met en évidence des évolutions concernant la prestation télématique.

Dans ce même chapitre, nous nous interrogeons sur la multiplication par 2 de la ligne « transports divers » et l'augmentation de 10% des « rémunérations intermédiaires honoraires » qui correspond aux frais d'avocats : cette ligne est passée de 42 000 € en 2010 à 88 000 € en 2012, soit 110 % d'augmentation.

Est-ce lié au conflit avec la SIRTEM ?

REPONSE de Monsieur PETRYNKA

Il y a des frais liés au cabinet d'avocat et au commissaire aux comptes.

- Fonctionnement de la direction nationale

La ligne « locations mobilières progresse de 36,5% (+ 80% en 2 exercices budgétaires !), « les travaux d'entretien et réparations » augmentent de 16% (+ 226% en 2 exercices budgétaires), « les missions et réceptions » de 20% – le tout dans un budget global de l'UNSS qui progresse de 0,9% !

REPONSE de Monsieur PETRYNKA

L'augmentation correspond à différents travaux dont la salle de la direction nationale.

Problème également de photocopieurs avec un contrat qui vient à échéance en 2014. Un contrat cadre a été signé avec la société « alliance » pour des contrats modestes vers les cadres régionaux et départementaux.

- Communication et promotion

En 2009, la ligne « revue de l'UNSS » était abondée de 204 866 € (frais de tirage et d'expédition). En 2010, la ligne « communication – revue de l'UNSS » s'élevait à 182 003 €. En 2011, 157 694 € ont été dépensés au titre de cette même ligne.

Nous avons cru comprendre que des économies substantielles devaient être réalisées sur ce chapitre compte tenu de la décision de supprimer la revue « papier ». Or, pour 2012, la somme initialement prévue de 200 000 € pour ce même chapitre explose est passée à 264 262 €, soit 68% d'augmentation. Nous exigeons des informations. D'un côté, les économies réalisées sur les prestations télématiques s'élèvent à 167 813 € et de l'autre le budget « communication » augmente de 106 568 €.

Que recouvre exactement ce chiffre ? Un ou des emplois ? Des frais de quelle nature ?

REPONSE de Monsieur PETRYNKA

La multiplication de nos outils médias engage des frais : il faudrait que l'on soit plus précis sur les impacts de communication : cela sera communiqué lors de la dernière AG.

- Animations sportives et compétitions

Le réalisé intègre les mesures prises suite aux interventions du SNEP tant lors du CA du 12 Avril 2012 que lors de l'AG du 27 septembre 2012. Il progresse même de quelques 25 000 € supplémentaires. Nous prenons acte de cette réalité en y voyant une trace forte de notre action. Pour autant, cette progression de 9% des crédits d'animation sportive n'a pas partout été constatée au niveau des AS et des districts UNSS.

Nous nous sommes élevés contre la décision d'utiliser une partie des sommes attribuées au titre de l'animation sportive et des compétitions départementales et régionales pour monter le budget de l'ISF Football de Bordeaux. Nous avons entendu les explications du Directeur lors d'une rencontre sollicitée par le SNEP à ce sujet. Nous persistons à demander que la contribution au financement des compétitions internationales n'impacte pas les crédits destinés à la pratique du plus grand nombre de licenciés UNSS.

REPONSE de Monsieur PETRYNKA

Sur les crédits d'animation, l'ISF de Bordeaux, c'est une réflexion politique sur le financement du sport en France. On a des fléchages très précis liés aux deux ministères de l'EN et des sports : nous avons fléché au sein des régions et des départements. Il faut que l'on soit vigilant sur la répartition des sommes.

- Formation continue du personnel

Comment s'explique la réduction de moitié des crédits pour la formation continue des cadres ? (tout en notant une progression sensible de la ligne consacrée à la Formation initiale des cadres, due peut être au volume des nouveaux cadres ?)

REPONSE de Monsieur PETRYNKA

On a des dépenses variables selon les stages avec pour exemple une formation des cadres lors du séminaire de juillet.

Avis du SNEP-FSU sur le budget réalisé 2012

Ce budget 2012 est marqué par le résultat des luttes de la profession et des interventions du SNEP :

- Rétablissement, à la rentrée 2012, des 5 postes de cadres initialement supprimés par le pouvoir politique précédent : mais nous continuons de revendiquer le rétablissement des 4 postes supprimés à la rentrée 2011 dans les académies de NICE, POITIERS, TOULOUSE et VERSAILLES.
- A une subvention du MEN plus importante que prévue initialement
- Augmentation de la ligne budgétaire affectée à la pratique sportive du plus grand nombre.

Mais ce budget 2012 a été fondamentalement adossé à une contribution des familles et des AS à la hausse.

Le SNEP porte une ambition élevée pour le service public du sport scolaire du second degré et pour l'UNSS. Nous continuons de penser que les sommes considérables gaspillées pour l'opération « volet sportif de l'accompagnement éducatif » devraient être réorientées en partie en faveur du service public du sport scolaire du second degré en rétablissant les subventions ministérielles à l'UNSS au moins à la hauteur de celles-ci en 2010.

Madame Jacotte SELS, élue des AS.

Combien d'élèves licenciés dans les internats d'excellence ?

REPONSE de Monsieur PETRYNKA

J'imagine que les internats profitent des créneaux du soir pour que l'AS fonctionne et donc possèdent des taux élevés.

Quand on a décidé le report des 100.000 vers les crédits d'animation, on n'a pas de désaccord sur la question de l'international mais les dépenses étaient déjà prévues. Ces 100.000 euros étaient attendus comme un peu plus d'oxygène vers les AS. Les collègues de Bordeaux s'interrogent.

Madame Patricia GIANNO élue des AS

Pour le chapitre Communication et promotion, la somme initialement prévue de 200 000 € pour ce chapitre explose est passée à 264 262 €, soit 68% d'augmentation ? Pourquoi ? Animation qui a doublé. Laquelle : ***ce sont les internats d'excellence***

REPONSE de Monsieur PETRYNKA

J'accepte la remarque d'une erreur de marge sur la communication autour du PNDSS liée au travail de construction et d'impression. Pour mémoire le programme 2008.2012, c'était plus de 200.000 euros de dépenses pour l'UNSS.

VOTE POUR APPROBATION DES COMPTES 2012

| | |
|-------------|----|
| POUR | 11 |
| ABSTENTIONS | 7 |
| 18 votes | |

BUDGET PREVISIONNEL 2013

Monsieur PETRYNKA Directeur de l'UNSS

Le budget en baisse : -727 604 euros par rapport au prévisionnel (baisse conjointe MEN et MS, baisse prévisionnelle des engagements des collectivités, ligues et CNDS.)

Euros licence prudence : pleine réalisation sur 1 année (+ 110 870).

Fléchage des budgets d'animation : maintien du 70% pour la pratique sportive, 30% sur les thématiques transversales négociées DSR/DSD.

Budget prévisionnel 2013 : 41 138 600 euros. Budget prudent => baisse du prévisionnel 2013 par rapport au réalisé 2012 de - 671 825 euros

Répartition produit :

- progression des recettes propres (+ 114 718)
- MEN subvention (16 596 988). Baisse (- 431 203)
- MS subvention (924 000). Baisse de - 35 100 euros
- Licences (11 310 000). Hausse de 110 870 euros
- Affiliations et abonnements (760 000). Hausse de 5 242 euros
- Autres (450 000).

CONTRAT NORMAL et CONTRAT ACCOMPAGNE

Une étude graphique de la répartition de l'évolution du taux de pénétration de 1244 AS en contrat accompagné montre clairement pour 830 d'entre elles une augmentation des prises de licence entre 5% et 45 %.

Constat de cette année : baisse significative des AS qui ont recours au contrat accompagné entre 2011-2012 et 2012-2013.

1244 AS étaient en contrat accompagné en 2011-2012 contre 650 AS en 2012-2013.

Détail de la répartition des 650 AS en contrat accompagné :

- Collège 312
- Lycée 176

- LP 156
- Lycée agri 3
- Autre 3

Ce graphique nous apprend que les AS qui ont recouru à un contrat accompagné entre 2011-2012 et 2012-2013 ont majoritairement progressé.

La plus-value se chiffre à + 3889 licences (en sachant que l'année 2012-2013 n'est pas terminée).

OBJECTIF

- Maintien du contrat pour les AS déjà sur ce principe.
- Bascule vers le contrat pour les AS en contrat accompagné qui le peuvent.
- Contrat accompagné : même tarif.

Monsieur Guy WAÏSS, représentant Monsieur le Ministre de l'Education Nationale

Nécessité de modérer le plus possible le tarif proposé aux élèves et de rester sur les 178 détachés dont le coût augmente par rapport à 2012

En attendant de voir si en cours d'année on peut ajuster la dotation : ce qui a été demandé au directeur de l'UNSS, c'est de faire des économies sur le fonctionnement général de l'UNSS et de maintenir ce qui est consacré à l'animation.

Madame Sylvie MOUYON-PORTE, Chef du Bureau DS B1, Ministère des Sports, représentée par Monsieur Joël ANGAMOUTTOU

D'où viennent ces sommes dont celles des collectivités territoriales ; est-ce une extraction ? CROS et LIGUE : A quoi cela correspond ?

REPONSE de Monsieur PETRYNKA

Les conventions sont signées au niveau local avec les ligues : la ligue de football de Bourgogne signe avec notre directeur régional et ces accords mènent à des financements. De même au niveau national avec les fédérations.

Page 1 : Les produits

Le SE-Unsa regrette la baisse des subventions d'Etat de plus de 400 000 €. Toutefois le SE-Unsa est conscient des difficultés économiques du pays et de la volonté de redresser les comptes publics. Avec son union interprofessionnelle, le SE-Unsa mesure les difficultés des autres salariés, des autres fonctionnaires. La question des économies n'a pas à être rejetée en soi, en revanche celles-ci doivent être pesées et ne pas hypothéquer l'avenir du sport scolaire.

Le SE-Unsa note également les difficultés rencontrées par les collectivités territoriales, voyant ainsi une baisse des subventions prévues également pour l'UNSS. A titre d'exemple, le département de l'Yonne vient d'apprendre il y a 3 semaines une baisse de la subvention du conseil général de 30 000 € (soit 30% des subventions annuelles). Plusieurs sorties ou rencontres ont dûes être annulées pour cette fin d'année.

Page 2 : Charges budgétées

- Les salaires

L'analyse de la ligne budgétaire sur les fonctionnaires détachés montre une augmentation subie en grande partie par la GVT. Le SE-Unsa note, contrairement à ce que nous avons pu lire dans un communiqué de presse, que la baisse de subvention d'état ne sera pas supportée par nos cadres détachés.

Le SE-Unsa est en revanche un peu inquiet de la baisse du budget sur les autres salaires, des secrétaires notamment. Nous demandons la confirmation qu'un seul poste de secrétaire a été supprimé pour l'exercice suivant, et des explications sur les deux baisses prévues de 88 591€ sur la ligne direction nationale et de 154 827 € sur la ligne services régionaux.

- Fonctionnement

Le SE-Unsa prend acte des efforts de fonctionnement prévus avec une baisse de 280 452 €. Le passage sous le million d'euros est un signe fort qui sera apprécié par les collègues sur le terrain.

Le SE-Unsa note positivement l'augmentation de la prévision budgétaire pour les services régionaux et départementaux.

- Fonctionnement Général

Juste une remarque sur l'effet de la prestation télématique avec une baisse de 267 000 €. Une interrogation sur la ligne transports avec une augmentation de 27% ?

- Fonctionnement Direction Nationale

Deux interrogations sur cette partie :

- A la ligne locations immobilières avec une baisse de 11 000 €

- A la ligne frais postaux pas en accord avec la proposition sur la communication. Pourquoi une augmentation alors que le papier va disparaître de plus en plus.

- Communication et Promotion

Le SE-Unsa note l'économie demandée depuis quelques années sur la communication avec 65 000€ en moins. Nous notons une baisse de 22 000€ sur les récompenses : est-ce les services départementaux et régionaux qui devront acheter les récompenses ?

- Animation Sportive et Compétitions

Sans surprise, le SE-Unsa regrette toujours les sommes allouées aux compétitions Internationales et championnats d'excellences. Ces deux lignes budgétaires ne touchent qu'au maximum 2% de nos élèves et collègues. C'est pour le SE-Unsa loin de la finalité du sport scolaire pour nos élèves. Ces 480 000€ auraient permis de combler la baisse de dotations.

Le SE-Unsa regrette fortement un axe pour nous prioritaire, la baisse des actions promotionnelles. Lors de nombreux stages syndicaux locaux, c'est un axe apprécié et encouragé par les enseignants d'EPS.

Enfin nous l'avons dit dans notre introduction, le SE-Unsa se félicite de l'apparition de la ligne budgétaire sur le fonds de solidarité. Depuis de nombreuses années le SE-Unsa, un peu seul, a demandé la création d'un fonds de solidarité pour financier aux AS en difficulté. Le SE-Unsa a proposé de l'inscrire au Plan de Développement et a obtenu gain de cause, il s'en félicite. Le premier groupe de travail permet de mettre en œuvre ce fond avec la mise en place des critères. Nous pensons que cette démarche même si elle peut apparaître lourde administrativement permet une certaine justice entre les associations. Les critères permettront de faire des choix objectifs en toute transparence.

- Formation

Le SE-Unsa approuve cette proposition d'augmentation du budget Formation. Les jeunes officiels sont un véritable marqueur pour l'Unss. La proposition de formation des enseignants d'EPS est une bonne chose également.

Nous abstiendrons sur le budget.

Madame Jacotte SELS, élue des AS

OPUSS marche, mais il y a encore des efforts à faire : on désire un outil pour les CA des établissements.

Cela fait longtemps que l'on demande que les subventions des collectivités territoriales soient connues : par contre d'une année sur l'autre ces dernières changent. Je veux venir la prochaine fois venir avec le projet de mon district et vous montrer que la contribution de nos AS au fonctionnement du district est supérieure à 6 %.

Si on a dans les charges un tel morceau sur les salaires, le choix du détachement est-il le bon choix ? Cet état de fait déstabilise l'UNSS.

La formation doit être de la compétence des rectorats car les cours d'EPS et le sport scolaire font parties de notre métier. Les DAFPA doivent proposer des actions sur le plan des formations relatives au sport scolaire.

Une représentante des élus des AS

Sur la première ligne de ce budget, j'aimerais voir apparaître ses 688.000 euros et que le positif soit réapprovisionné dans le budget suivant au regard d'une diminution de subvention ministérielle que l'on déplore.

Qu'en est-il de la somme liée à l'abonnement à la revue pour les associations sportives ?

Pour le budget de communication, que l'on revienne à 200.000 euros, me rassure. Par contre, le PNDSS est maintenant distribué et la somme est identique à celle de l'année passée. D'autant que dans les transports divers il y avait une augmentation importante liée à l'envoi des PNDSS : actuellement cette ligne est de 20.000 euros. Que va-t-on avoir à transporter pour cette somme importante ?

Pour les manifestations sportives à caractère promotionnel, on a une somme prévue de 100.000 euros. A quoi correspond-elle ?

Monsieur Serge CHABROL secrétaire général du SNEPFSU

Nous avons pris connaissance du budget prévisionnel 2013 dont l'architecture est modifiée par rapport aux budgets antérieurs. Sans explication de ce changement, sans documents d'accompagnement apportant des informations et explicitant les choix proposés par le Directeur ou les modélisations retenues, il était impossible aux administrateurs de pouvoir appréhender de façon sérieuse et responsable la construction de ce projet de budget. De même, l'absence de réponse aux demandes réitérées formulées par le SNEP-FSU (depuis 2 ans) concernant les 1 800 AS relevant du dispositif « contrat accompagné » (remplaçant l'achat de licences individuelles) et l'évolution de ce dispositif rend impossible toute proposition alternative dans la construction d'un projet de budget. La rencontre du 4 Avril (avec M. Waïss et M. Petrynka) a permis de commencer à comprendre les ressorts du projet de budget 2013.

Concernant les recettes (« produits budgétés »)

- Recettes propres

- L'encaisse attendue au titre de **l'achat des licences** est proposée en augmentation de 1%.

Mais le directeur annonce une augmentation du prix de la licence de 2,5%. Encore une fois, la part des familles dans les recettes budgétaires augmente, ce que nous contestons.

- Concernant **l'affiliation des AS**, la proposition table sur l'affiliation de 65 AS supplémentaires. Où va-t-on les trouver puisqu'il n'y aura sans doute pas 65 établissements (donc AS) supplémentaires ? On compte sur un retour d'AS du privé ?

- Subventions d'Etat

Une fois l'erreur (première colonne – prévision 2013) corrigée sur le montant global des subventions attendues, nous constatons :

- Une globalisation de la subvention du Ministère de l'Education nationale indifférenciant la subvention dite de fonctionnement et la subvention « salaires fonctionnaires détachés »
- Une baisse de 431 258 € de cette subvention du MEN (soit moins 2,5%)
- Une baisse de 35 100 € de la subvention du Ministère des Sports (soit moins 3,4%).

Cette décision parlementaire est inacceptable et en contradiction avec les déclarations du MEN concernant le rôle et la place du sport scolaire et de l'UNSS et avec le rapport annexé à la loi et l'urgence de prendre les décisions politiques mettant le service public du sport scolaire du second degré à l'abri des restrictions en matière de crédits d'intervention : Nous refaisons donc notre proposition de fin du détachement des cadres UNSS avec affectation de ceux-ci dans les services concernés du MEN et l'augmentation de la subvention dite de fonctionnement (en utilisant une partie des économies réalisées par le changement de position statutaire des cadres UNSS). Il y a aussi possibilité de récupérer des sommes gâchées sur le volet sportif de l'accompagnement éducatif.

Il y a là une constance du SNEP-FSU dans son approche, sa défense et sa conception du service public du sport scolaire et de l'UNSS : présidence du Ministre (et des recteurs et DASEN au niveau déconcentré), AS obligatoire dans tous les EPLE et présidence des chefs d'établissements, forfait de 3 h dans le service de tous les enseignants d'EPS, suppression du détachement et affectation des cadres dans les services du MEN (avec rétablissement des 4 emplois supprimés en septembre 2011).

- Subventions des collectivités territoriales

La prise en compte dans le budget national de l'UNSS des subventions allouées par les collectivités territoriales permet certes de mettre en évidence le rôle de celles-ci dans l'aide et le soutien au sport scolaire du second degré (c'est d'ailleurs la raison qui a conduit le SNEP à proposer que l'ARF et ADF soient représentées es-qualité à l'Assemblée Générale de l'UNSS, proposition reprise par le Ministre).

Dans le même temps, le SNEP considère que l'Etat (ministères de l'EN et des Sports) ne doit pas en prendre prétexte pour se désengager financièrement et tient à souligner les différences et les fluctuations des aides provenant des collectivités territoriales. Il est évident que les sommes indiquées dans ce nouveau chapitre correspondant à des aides locales ne peuvent de quelque façon que ce soit être utilisées pour traiter du budget de fonctionnement de l'UNSS nationale.

Il est par ailleurs surprenant que les subventions des DR et DD jeunesse et Sports, CROS, CDOS, ligues et CNDS soient intégrées, dans le document, dans le total des subventions de collectivités territoriales.

- Participation des associations sportives

A quoi correspondent exactement les sommes indiquées (AS, partenaires divers) ?

Concernant les dépenses (« charges budgétées »)

- Salaires

- Comment expliquer la baisse prévisionnelle de la ligne budgétaire « salaires direction nationale » ?
- Même question concernant la ligne budgétaire « salaires service régionaux » ? Notre interrogation est d'autant plus justifiée à propos de cette ligne que, si on a bien compris, le projet de budget national de l'UNSS doit intégrer désormais les salaires des personnels de droit privé directement versés par les services déconcentrés de l'UNSS.
- Lors du Conseil d'Administration du 12 Avril 2012 et de l'Assemblée Générale du 27 Septembre 2012, le SNEP-FSU avait demandé que soit prise en compte la demande formulée par les élu-e-s SNEP-FSU au Comité d'Entreprise d'une réévaluation de la prise en charge des frais de déplacements. Le 18 Décembre 2012, le Directeur avait présenté au Conseil d'Administration plusieurs options visant une réévaluation du taux de l'indemnité kilométrique et du taux de l'indemnité de sujétion. Il semble que le projet de budget 2013 ne comporte aucune mesure de quelque nature que ce soit alors qu'une prime exceptionnelle de 500 € a été attribuée par le Directeur aux salariés de droit privé. Nous tenons ici à souligner la surcharge de travail à laquelle les cadres ont été confrontés au premier trimestre de cette année scolaire (liée aux conséquences du changement de prestataire informatique) et à rappeler qu'il est incompréhensible, d'un côté, de justifier l'augmentation du prix des licences par l'augmentation du coût de la vie et, de l'autre, de s'opposer à ce que soit au moins compensée l'augmentation du coût des produits pétroliers. Le SNEP-FSU considère que, pour ces motifs notamment, les cadres devraient bénéficier d'une valorisation indemnitaire et que celle-ci devrait être examinée dans le cadre de négociations avec leurs représentants conformément aux dispositions du code du travail (étant à ce jour salariés de l'UNSS).
- Concernant les salaires « fonctionnaires détachés », il est prévu une augmentation de 585 876 € ! (soit + 4%). Nous nous interrogeons sur le niveau de cette augmentation. Le projet de budget 2013 propose de provisionner 15 247 000 € pour assurer le traitement (salaires et charges) des 178 cadres. Ce qui correspond à un salaire annuel moyen de 85 657 €. Soit une augmentation de 4% alors que l'augmentation entre 2011 et 2012, à périmètre comparable, n'a été que de 0,5%. Nous n'ignorons pas les conséquences du GVT ainsi que les augmentations résultant de l'application de la loi de finances en matière de « compte d'affectation spéciale Pensions » (CAS Pensions) et de l'augmentation des prélèvements correspondant. Pour autant, nous sommes surpris de l'augmentation provisionnée et considérons celle-ci – au vu des éléments dont nous disposons – incompréhensible. Nous espérons qu'il ne s'agit pas là d'une anticipation sur une insuffisance prévisible de la subvention ministérielle pour régler les traitements des cadres détachés !

- Fonctionnement général

- Pourquoi + 17% au titre de « crédit-bail informatique » ?
- Pourquoi + 38% au titre « transports divers » ?
- Nous prenons acte de la baisse significative de la « prestation télématique ».

- Communication et promotion

Nous notons une réduction de la dépense prévue en matière de « communication », chapitre qui avait explosé dans le budget 2012.

- Animations sportives et compétitions

Incompréhension totale du chiffre affiché :

- Au budget 2012, la direction nationale a reversé aux services régionaux 4 950 236 € au titre des crédits « d'animation sportive et compétitions régionales ». Au titre des réalisations 2012, apparaît 14 294 447 € ce qui pourrait correspondre à l'intégration des subventions des CR et CG mais les sommes ne correspondent pas !
- Pour 2013, il est prévu une somme de 14 340 000 €. D'où provient ce chiffre ?
- Nous sommes très inquiets que ne soient plus dûment identifiés les crédits que l'AG de l'UNSS décide de reverser au titre de l'animation sportive et des compétitions départementales et régionales » alors que pour toutes les autres lignes cela sera possible !
- Le risque est grand de camoufler une baisse du reversement de crédits dans une masse financière difficilement identifiable !

- Formation

Nous voulons des explications sur la multiplication par 10 des crédits alloués à la formation des professeurs d'EPS. Nous ne sommes pas opposés à des formations mais la FC des enseignants d'EPS relève de l'EN. L'animation du sport scolaire faisant partie de nos missions nous ne comprenons pas pourquoi l'UNSS aurait à en assumer le coût. De plus cela pose un problème d'orientation, est-ce aux fédérations sportives de définir ce qui est bon pour l'EPS et le sport scolaire ? Et sont-elles les mieux placées par exemple la FFF pour traiter du foot des filles puisque l'UNSS a une expérience forte sur cette question ?
Il n'est pas certains que ces conventions soient opportunes.

Conclusion :

Vous comprendrez que ce projet de budget 2013 ne peut recevoir l'approbation du SNEP-FSU.

Une représentante des élus des AS

Je suis très inquiète sur le problème des licences. Ainsi que sur celui du certificat médical. Il semble difficile de demander un prix de licence qui augmente de 2,5% à des familles en difficulté. Nous ne souhaitons pas la disparition de la revue équilibre sous forme papier qui est un support dans les CDI.

Sur le problème de l'informatique et de la licence OPUSS, les coûts sont reportés au niveau de l'établissement et surtout des associations sportives avec la nécessité d'imprimer les licences. Il y a aussi le problème de numérisation des photos des élèves.

Monsieur Guy WAÏSS, représentant Monsieur le Ministre de l'Education Nationale

Sur le sujet du détachement, une loi du 1^{er} février 2007 édicte que toute personne fonctionnaire qui est mise à disposition d'une association ne peut pas l'être sous forme gratuite mais elle peut être détachée avec une subvention liée à son salaire. L'UNSS est une association particulière du fait de ses liens organiques avec le ministère de l'éducation nationale et avec le service public. C'est pour cela qu'il y a une interrogation vers vous sur les statuts : plus vous allez organiquement rattacher l'association aux autorités nationales et déconcentrées et plus vous avez des chances de faire admettre aux parlementaires qu'il peut exister une exception sur l'UNSS. Actuellement nous sommes en pleine réflexion sur cette question.

Madame Evelyne SALLANNE, élue des AS

Les fonds de réserve ou fonds de roulement augmentent encore de 686.643 euros soit 259.466 euros de plus que l'an passé avec le cumul des autres années on en est à 5.101.049. Ne pourrait-on pas ré injecter tout ou partie des 686000 euros dans le budget prévisionnel ?

Madame Emma DECRENISSE, Secrétaire générale de l'UNSS

Dès qu'il y a des organisations 2013, elles ont déjà commencé à être financées pour 2012 : vous parlez de l'ISF football, ce dernier a été géré financièrement depuis plusieurs mois. C'est ce fonds de roulement qui permet de pouvoir financer les choses au fur et à mesure.

Monsieur PETRYNKA Directeur de l'UNSS

L'aspect général qui dit que l'on possède de l'argent en caisse, est erroné au regard de l'ensemble des services, comme pour exemple à Clermont Ferrand qui a 40.000 euros de fonds de roulement pour une année entière.

Monsieur Paul-André TRAMIER, représentant la Fédération Française de Badminton et le CNOSE

Je voulais juste expliquer à Madame la représentante des élus des AS que le fonds de roulement n'est pas une donnée comptable. Il conditionne automatiquement votre trésorerie. Si vous en avez besoin et qu'il n'est pas disponible, vous serez automatiquement en difficultés.

VOTE DU BUDGET 2013

POUR 11

CONTRE 6

ASBTENTION 1

NON PARTICIPATION 18

Questions sportives

Monsieur Gilles RODIA, élu des AS

La liste des sportifs de haut niveau scolaire pour la prise en compte au Bac : certains collègues s'inquiètent de ne pas avoir eu communication de cette liste pour confirmation auprès des élèves ?

Monsieur Philippe DEKEYSER, DNA directeur des sports

Le texte dit que la clôture pour les points relatifs à l'option facultative du BAC 201 est le 12 avril. Une liste a déjà été transmise le 17 février à la demande de Monsieur Bernard ANDRE. Depuis cette date jusqu'à ce jour, tout sera envoyé lundi ou mardi pour les podiums et les JO nationaux. Ce listing représente environ 1000 licenciés.

Monsieur Gilles RODIA, élu des AS

Les podiums de l'an dernier seront-ils pris en compte ?

Monsieur Philippe DEKEYSER, Directeur des sports

Ce sont les podiums 2011, 2012 et 2013 qui sont pris en compte jusqu'au 12 avril 2013. Les deux précédents fichiers ont été envoyés de longue date. Ces documents sont transmis à l'Inspection Générale et en copie à tous les cadres régionaux et départementaux.

Madame Michèle JEANNE-ROSE, Inspectrice générale de l'EN, Groupe EPS

Il y a peut-être quelques établissements qui sur l'ensemble de l'hexagone ne possèdent pas toutes les informations, mais nous avons un suivi précis. L'Inspection Générale va rappeler à tous les IA.IPR EPS de toutes les académies de communiquer rapidement ces listes sur les sites des académies mais confirme que si les demandes de prise en compte ont été déposées dans les délais, les intéressés ont dû recevoir une confirmation. Des ajustements sont effectués pour ne pas léser les élèves.

Questions administratives

LE FONDS DE SOLIDARITE

Monsieur Laurent PETRYNKA, Directeur de l'UNSS

Je souhaitais parler du fonds de solidarité : le courrier est parti vers les établissements.

Madame Patricia GIANNO, élue des AS

Ce n'est pas sur le fonds social.

Tant mieux si M. PETRYNKA trouve que le site est formidable. Mais ce n'est pas l'avis de tous les collègues. Toutes les semaines nous avons des remarques des collègues qui n'arrivent pas à inscrire leurs élèves pour les compétitions, qui ne trouvent pas les infos dont ils ont besoin, qui n'arrivent pas à imprimer correctement les licences ou qui l'ont fait mais sans y mettre les photos...A chaque inscription, il faut signaler les erreurs sur le site. Pour les photos, c'est une perte de temps considérable. Et puis, qu'est-ce que cela signifie de demander les licences avec photos, lors qu'en début d'année, à l'AG on a bien dit que la liste signée du chef d'établissement devrait suffire, avec les carnets de correspondance puisque les élèves de collège ne sont pas obligés d'avoir tous une carte nationale d'identité. On ne change pas les règles en cours d'année !

Sur le site toujours, je redis ce que j'avais déjà dit : je ne comprends pas que l'UNSS prenne de tels risques avec Facebook et autres avec les dérives auxquelles nous assistons tous les jours dans nos établissements.

M. PETRYNKA est très satisfait de la revue telle qu'elle est sur le site et dit qu'il y a de plus en plus de gens qui la regardent. Ne pas confondre un clic sur le site avec un lecteur ! Rien ne prouve qu'elle soit lue davantage. Nous aimerions tout de même avoir des exemplaires à exposer dans nos CDI par exemple.

J'ai une remarque pour Monsieur WAÏSS.

Problème des mercredis fériés et des jours rattrapés ...les mercredis. On a tendance à oublier que les professeurs d'EPS travaillent le mercredi après-midi. Alors quand on rattrape des cours un mercredi après-midi, on nous fait perdre doublement notre temps : nous ne pouvons assurer notre AS, mais en plus nous ne pouvons pas faire nos cours correctement, car nous n'avons pas les installations que nous devrions avoir au jour rattrapé !. Donc, on nous fait faire de la garderie... au risque de nous le reprocher ensuite !

Monsieur Guy WAÏSS, représentant Monsieur le Ministre de l'Education Nationale

Pour la dématérialisation, on n'y échappera pas. Simplement, il est nécessaire de maîtriser les outils sachant que les jeunes maîtrisent de plus en plus cet instrument. Sur les mercredis, nous espérons monter un calendrier scolaire qui permet d'éviter les contradictions mais rien n'est simple.

Monsieur Laurent PETRYNKA Directeur de l'UNSS

J'ai reconnu plusieurs fois en CA qu'il y a eu quelques soucis de mise en place sur OPUSS. Cependant, la plateforme a évolué grâce à des serveurs dédiés. Les tutoriels en ligne expliquent les démarches et nous formons les cadres depuis un moment. J'ai rencontré sur ce sujet la « fondation du sport » qui a souligné le fait que l'UNSS est la première fédération à être passée au mobile.

Monsieur Edouard ANDREASSIAN, Directeur national adjoint UNSS

Je remercie les personnes de la commission qui ont travaillé sur ce dossier. Cette demande se décline en deux blocs : le premier relatif aux établissements avec une demande au chef d'établissement (et éventuellement le secrétaire de l'AS) de nous transmettre un courrier explicatif lié à la somme demandée. Des documents relatifs au budget, au projet d'association sportive ainsi qu'au compte rendu de l'assemblée générale doivent permettre à la commission de positionner un avis favorable ou non. Le bloc UNSS correspond à l'analyse du taux de pénétration sur les trois dernières années et à la prise de contact auprès des responsables régionaux et(ou) départementaux afin de cibler l'implication de l'association sportive concernée. Les coordonnateurs de districts peuvent positionner leur avis.

Monsieur Serge CHABROL, Secrétaire général du SNEP/FSU

Le SNEP FSU a accepté de participer au groupe de travail, tout en réaffirmant son opposition à la mise en place d'un tel fond. S'il peut contribuer à aider quelques AS, il ne résoudra pas les difficultés des AS, de plus en plus nombreuses à les rencontrer, si d'autres orientations budgétaires ne sont pas prises. Nous avons produit une note que je diffuse auprès des membres du CA. Nous invitons ceux-ci à s'y reporter. Cette note met en évidence les effets dévastateurs de l'augmentation du coût des licences, de l'obligation du contrat avec des modalités de calcul intenable pour certaines AS., de la faiblesse de la subvention de fonctionnement du MEN, de la tendance générale de la baisse des subventions des collectivités, de l'augmentation du coût des transports, du coût élevé en cas de participation de plusieurs équipes aux championnats de France. D'une part, parce qu'il est marqué fondamentalement par un désengagement de l'Etat : nous demandons une réponse politique à la proposition portée par le SNEP-FSU de mettre fin au détachement des cadres UNSS et d'utiliser une partie des économies réalisées pour abonder la subvention de fonctionnement allouée à l'UNSS ; d'autre part, parce que nous contestons le fait de ne pas avoir été en mesure – sur la base de la connaissance et de l'étude des éléments relatifs aux AS ayant relevé ou relevant du « contrat aménagé » - de formuler des propositions alternatives pour élaborer et architecturer ce projet de budget. Notre vote, à ce CA, traduit l'ambition que porte le SNEP pour le service public du sport scolaire du second.

Monsieur Yann CHANDIVERT, Délégué National EPS – SE/UNSA

Depuis de nombreuses années, le SE-Unsa, un peu seul, a demandé la création d'un fond de solidarité financier aux AS en difficulté. Le SE-Unsa a proposé de l'inscrire au Plan de Développement et a obtenu gain de cause, il s'en félicite. Le premier groupe de travail permet de mettre en œuvre ce fond avec la mise en place des critères. Nous pensons que cette démarche même si elle peut apparaître lourde administrativement, permet une certaine justice entre les associations. Les critères permettront de faire des choix objectifs en toute transparence.

LE REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur Laurent PETRYNKA Directeur de l'UNSS

Un travail important a été mené en amont avec des membres du CA. Je remercie Laurent LEJEUNE et le groupe de travail pour un travail long mais essentiel.

Monsieur Laurent LEJEUNE, Directeur chargé des questions juridiques

Conformément à l'article 33 des statuts, le CA doit se prononcer sur le RI à soumettre à l'assemblée générale. Cette présentation rend compte des propositions du groupe de travail du 26 mars et des différentes consultations.

Dispositions d'adaptation diverses

- Conformité des dispositions avec la législation en vigueur (code du sport, code de l'éducation)
- Procédure de la vérification de conformité des licences
- Suppression des licences n'ouvrant un droit qu'à certaines compétitions
- Suppression des dispositions sur l' « Elite », renvoi au RF pour l' « excellence »
- Renvoi au règlement fédéral pour les règles de repêchage
- Toilettage des procédures d'affiliation et prise de licences
- Simplification textuelle sur les tenues

Autres dispositions

- Abrogation du règlement dopage, un règlement spécifique ayant été adopté en 2008
- Ajouts au préambule :
 - Pratique sportive
 - Règles déontologiques sur les partenariats
- Diffusion des documents en instance
- Mode de résolution d'insuffisance du nombre d'élus des AS en conseil départemental en cours de mandature

Monsieur Serge CHABROL, Secrétaire général du SNEP/FSU

Le SNEP FSU est satisfait du dialogue engagé pour l'évolution du RI. Plusieurs propositions du SNEP FSU et des élus-es des AS, ont été retenues. Ainsi dans le préambule il est rappelé que « l'UNSS entend contribuer : à la pratique sportive sous toutes ses formes, avec comme perspectives l'apprentissage et le progrès, la rencontre et la performance diversifiées » et dans l'article I.1.1 que les AS des établissements publics du second degré doivent être affiliées à l'UNSS. Des précisions auxquelles nous tenons parce qu'elles réaffirment la place des pratiques sportives et les liens essentiels entre les AS et l'UNSS pour contribuer au dynamisme et au rayonnement du sport scolaire au-delà des murs de chaque collège ou lycée.

Nous avons également fait la proposition d'intégrer dès le préambule (Chap. III, principes) un paragraphe consacré à la publicité qui, jusqu'à présent, n'était traitée qu'au travers de la tenue des élèves. Les récentes dérives constatées avec l'affaire Orangina nous incitent à davantage de fermeté et de vigilance.

Monsieur Yann CHANDIVERT, Délégué national EPS – SE/UNSA

Le travail effectué dans le règlement intérieur permet de simplifier le millefeuille de documents. Nous voyons une volonté de se mettre en adéquation avec la législation. Certaines simplifications apportent plus de lisibilité sur ce travail. Le SE-Unsa remercie les services de l'avoir associé pour cette nouvelle rédaction.

Monsieur Guy WAÏSS, représentant Monsieur le Ministre de l'Education Nationale

Permettez-moi de remercier mon collègue Monsieur Christian AUDEGUY pour le suivi de ce dossier ainsi que vous tous.

VOTE POUR L'ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR

Voté à l'UNANIMITE